

Tableau 1 – Section B-3 de l'annexe I à l'annexe XXIII

Programme de soutien à domicile en CLSC incluant les soins palliatifs			
Forfait / Services spécifiques	Codes de facturation	Tarif (\$)	Particularités
Ensemble des services rendus	42118	57,12	1 ^{re} heure en continu complétée
	42119	14,28	Période additionnelle complète de 15 minutes
Supplément d'honoraires			
Activités médico-administratives	42120	23,78	<ul style="list-style-type: none"> • Paragraphe 2.01 b) i) de l'annexe XXIII • Période complète de 15 minutes • Ne sont pas sujettes aux pourcentages de majoration en horaires défavorables
	42121	23,78	<ul style="list-style-type: none"> • Paragraphe 2.01 b) ii) de l'annexe XXIII • Période complète de 15 minutes • Ne sont pas sujettes aux pourcentages de majoration en horaires défavorables
Supplément d'honoraires Patient non complexe			
Visite de suivi exigeant un examen	15900	45,40	<p>Cet examen est effectué pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer un problème médical; • instaurer un traitement; • évaluer un traitement en cours ou suivre l'évolution d'une maladie ou d'une complication. <p>La visite inclut au besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la révision du dossier; • l'élaboration d'un plan de traitement ou d'investigation; • les ordonnances; • les échanges avec le patient, ses proches ou le personnel. <p>Le médecin consigne ses notes au dossier.</p>
Visite de suivi exigeant un examen, patient non complexe additionnel, sous le même toit	15901	35,35	Mêmes particularités que la visite de suivi exigeant un examen (15900)
Appel téléphonique reçu provenant du personnel du programme de soutien à domicile	15902	15,85	<ul style="list-style-type: none"> • Appel téléphonique reçu du personnel clinique exigeant une attention immédiate • Ne peut être facturé lorsque le médecin assure la garde en disponibilité des patients du programme de soutien à domicile
Supplément pour déplacement	15903	7,95	<ul style="list-style-type: none"> • Lors du déplacement au domicile du patient pour lui prodiguer des soins ou d'un tel domicile à un autre • Par période de 5 minutes consécutives dans chaque direction

Tableau 1 – Section B-3 de l'annexe I à l'annexe XXIII (suite)

Programme de soutien à domicile en CLSC incluant les soins palliatifs			
Supplément d'honoraires Patient complexe	Codes de facturation	Tarif (\$)	Particularités
Évaluation médicale globale	15904	156,35	<ul style="list-style-type: none"> • Peut être échelonnée sur plusieurs visites • Comprend la prise en charge à domicile d'un patient complexe L'acte inclut : <ul style="list-style-type: none"> • l'examen subjectif axé sur la perte d'autonomie; • l'examen complet; • l'évaluation fonctionnelle; • la liste des problèmes médicaux actifs; • l'élaboration d'un plan d'intervention médicale; • les examens complémentaires jugés utiles; • les échanges avec les proches du patient et des professionnels du milieu; • la rédaction de notes au dossier avant la facturation de l'évaluation. Une nouvelle évaluation médicale globale peut être faite annuellement ou lorsque requis. Les visites ou interventions requise pour effectuer l'évaluation sont facturées de façon distincte en fonction des dates auxquelles elles ont lieu.
Visite de suivi exigeant un examen	15905	136,15	Cet examen est effectué pour : <ul style="list-style-type: none"> • évaluer un problème médical; • instaurer un traitement; • évaluer un traitement en cours ou suivre l'évolution d'une maladie ou d'une complication. La visite inclut au besoin : <ul style="list-style-type: none"> • la révision du dossier; • l'élaboration d'un plan de traitement ou d'investigation; • les ordonnances; • les échanges avec le patient, ses proches ou le personnel clinique. Le médecin consigne ses notes au dossier.
Visite de suivi exigeant un examen requis en urgence	15906	153,20	Mêmes particularités que la visite de suivi exigeant un examen (15905)
Visite de suivi exigeant un examen, patient complexe additionnel, sous le même toit	15907	106,00	Mêmes particularités que la visite de suivi exigeant un examen (15905)

Tableau 1 – Section B-3 de l'annexe I à l'annexe XXIII (suite)

Programme de soutien à domicile en CLSC incluant les soins palliatifs			
Supplément d'honoraires Patient complexe	Codes de facturation	Tarif (\$)	Particularités
Visite d'évaluation d'un patient complexe en vue de donner une opinion	15908	136,15	<ul style="list-style-type: none"> • Visite demandée par le médecin traitant à un collègue en vue d'avoir son opinion ou sa participation au suivi Le médecin qui procède à l'évaluation produit un rapport écrit : <ul style="list-style-type: none"> • de son évaluation et de ses recommandations; • au besoin, du traitement recommandé ou instauré.
Échanges interdisciplinaires ou avec les proches	15909	23,78	<ul style="list-style-type: none"> • Période complète de 15 minutes • Des périodes supplémentaires et consécutives de 15 minutes peuvent être facturées L'acte médical d'échanges inclut : <ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration ou la révision d'un plan d'intervention interdisciplinaire adapté à la condition du patient, si nécessaire; • la mise en commun de l'évaluation respective de chacun des professionnels concernés; • la détermination du niveau d'intervention médicale ou sa révision afin de préciser l'intensité des soins requis; • la présentation du plan d'intervention et du traitement à envisager selon l'évolution au patient et à ses proches ou au représentant légal. Les échanges avec les proches du patient peuvent s'effectuer par téléphone, sous réserve des conditions existantes et de la durée minimale. Les échanges sur la condition ou l'état du patient avec le personnel ou les proches doivent s'effectuer lors d'une séance distincte d'une visite auprès du patient. Le médecin consigne ses notes au dossier.
Réponse téléphonique à une demande du personnel du programme de soutien à domicile	15910	23,80	<ul style="list-style-type: none"> • Appel téléphonique reçu du personnel clinique exigeant une attention immédiate • Ne peut être rémunéré lorsque le médecin assure la garde en disponibilité des patients du programme de soutien à domicile
Supplément pour déplacement	15911	7,95	<ul style="list-style-type: none"> • Lors du déplacement au domicile du patient pour lui prodiguer des soins ou d'un tel domicile à un autre • Par période de 5 minutes consécutives dans chaque direction